

Séance du Conseil Municipal

en date du

11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis

Absentes excusées : Mmes BAJARD Brigitte, CARRENO Mercedes, PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : M. SIMON Pascal

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Convention Territoriale Globale*

Alexandra DUCROT fait un compte-rendu de la dernière réunion de la CTG et des actions en cours.

➤ *Conseil d'Ecole*

Alexandra DUCROT relate la dernière réunion du Conseil d'Ecole et fait le bilan des sorties de l'année écoulée et du projet « Brazil ». Elle rappelle que dans le cadre d'un échange avec une école lyonnaise, les élèves du CP au CM2 ont fait une sortie à Lyon en juin et que les élèves de maternelles ont correspondu avec des élèves de Lyon. Elle précise que l'effectif prévu à ce jour pour la rentrée est de 102 élèves et qu'aucune fermeture de classe n'est prévue pour l'année prochaine.

Elle informe le Conseil Municipal de la réorganisation des postes des agents périscolaires et indique qu'un agent contractuel va être recruté afin de remplacer un agent en arrêt de travail.

➤ *ABCD*

Béatrice FARABET indique qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'ABCD. Elle souligne le dynamisme de ce club bien organisé et structuré qui compte 200 licenciés.

➤ *ADMR*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de la réunion de l'ADMR qui intervient auprès de 498 personnes. Concernant l'évolution de l'activité, la demande sur le secteur de l'aide aux personnes âgées est en hausse alors que le secteur famille et garde d'enfants est en diminution et représente une part peu importante de l'activité.

Elle précise que le bilan financier de l'association fait apparaître un déficit de 23 000 € et que l'objectif pour l'année à venir est de renforcer l'équipe de bénévoles et d'augmenter le recrutement de personnels.

➤ *CLECT*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a étudié les conditions du transfert de la compétence Assainissement à l'Intercommunalité à compter du 1er janvier 2025.

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE explique qu'une réunion s'est tenue sur le devenir du puit de captage d'Iguerande aujourd'hui inutilisé et sur les possibilités de sa conservation dans un contexte de diminution de la ressource en eau. Il a été décidé de lancer des études sur la mise en place d'un périmètre de protection autour de ce puit.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE relate la réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement consacrée au transfert de compétence et notamment à la mise à disposition des agents techniques communaux.

Elle précise qu'une mise à disposition de personnels et de moyens sera mise en place entre les communes et la communauté de communes. Pour cela, des discussions sont engagées avec chaque commune pour définir le montant de cette mise à disposition qui sera ensuite actualisé chaque année.

Elle précise enfin que l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2025 devrait être pris durant l'été.

➤ *Alliade Habitat*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une salle aujourd'hui inoccupée au rez-de-chaussée de la Résidence du Bourg et qu'elle doit s'acquitter de charges de copropriété importantes pour cette salle inutilisée.

Il indique qu'une réunion est prévue avec les responsables d'Alliade Habitat et le Sous-Préfet afin d'envisager les différentes solutions sur le devenir de cet immeuble vétuste et quasiment vacant, puisque seuls 2 sur 7 logements sont loués.

II. CREATION STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

➤ *Résultat de la consultation des entreprises*

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de création d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux et des réseaux annexes avec la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme des marchés publics de la Loire et au BOAMP.

Elle rappelle que ces travaux sont composés de 2 lots : le lot n°1 « STEP » correspondant à la Création d'une nouvelle unité de traitement de type filtre planté de roseaux de 1 100 EH et le lot n°2 « RESEAUX » correspondant à la Création des réseaux d'assainissement et postes de refoulement liés au nouveau système d'assainissement.

A l'issue de cette consultation une offre a été déposée sur la plateforme des marchés publics du département pour le lot n°1 par le groupement d'entreprises SAVEA/TPCF.

Après analyse des offres et négociation, le bureau d'étude Réalités chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération, propose de retenir pour le lot n°1 « STEP » l'offre avec variante du groupement d'entreprises SAVEA/TPCF d'un montant total de 898 114,30 € HT comprenant la réutilisation des matériaux stockés par la commune sur le dépôt route de La Clayette pour remblais, cette offre étant conforme au CCTP et inférieure à l'estimatif du maître d'œuvre.

Pour le lot n°2, deux offres ont été déposées à l'issue de la consultation. Après analyse des offres et négociation, le bureau d'étude Réalités chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération, propose de retenir pour le lot n°2 « RESEAUX » l'offre avec variante de l'entreprise CHAVANY TP d'un montant total de 437 928,88 € HT qui présente l'offre la plus intéressante au niveau technique et financier.

Le résultat de la consultation est positif, puisque sur l'ensemble des lots, les offres des entreprises sont inférieures d'environ 340 000 € TTC par rapport à l'estimatif. En revanche, il reste des incertitudes sur les financements apportés par l'Agence de l'Eau et le Département. En effet, l'Agence de l'Eau a indiqué que ces travaux ne pourront pas être financés sur le programme actuel mais sur le prochain programme en 2025.

René VALORGE explique qu'il a contacté le Directeur de l'Agence de l'Eau afin d'avoir l'assurance que la subvention sera bien accordée en 2025 même si le démarrage des travaux s'effectue en 2024.

Le Conseil Municipal retient les offres du groupement d'entreprises SAVEA/TPCF pour le lot n°1 et de l'entreprise CHAVANY TP pour le lot n°2 telles que présentées et autorise le Maire à signer les marchés correspondants sous réserve que cela ne remette pas en cause l'attribution des subventions.

➤ *Avenant au marché de maîtrise d'œuvre*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 4 juillet 2023, il avait approuvé la signature d'un marché avec le groupement de bureaux d'études Réalités / Réalités Environnement pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux et des réseaux annexes pour un montant de 71 700 € HT représentant 3,75 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 1 800 000 € HT.

Il indique que suite à la diminution de l'estimation définitive des travaux avant le lancement de la consultation des entreprises, il convient d'ajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre et d'examiner le projet d'avenant n°1 à ce marché présenté par le groupement de bureaux d'études Réalités / Réalités Environnement.

Cet avenant porterait le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 67 467,19 € HT soit 80 960,63 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant tel que présenté.

III. ECOLE

➤ *Convention NEFLE*

Céline DECHAVANNE précise que les travaux de transformation des cours de l'école publique ont démarré depuis le 8 juillet.

Concernant le financement de ce projet, René VALORGE rappelle qu'une subvention au titre du fonds vert a été attribuée à la commune mais que la totalité du projet n'était pas éligible à l'aide, ce qui représente un taux de subvention global de 12,5 % du montant total HT. Il précise que les travaux non retenus au titre du fonds vert pourront toutefois être éligibles à la DETR en 2025.

En complément de ce financement, le projet a été retenu pour bénéficier d'une aide de l'Education Nationale dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » (NEFLE) à hauteur de 39 000 €. Afin de valider cette subvention, une convention NEFLE doit être signée avec l'Education Nationale.

➤ *Achat d'une méthode d'apprentissage de l'anglais*

René VALORGE indique au Conseil Municipal que les enseignants de l'école publique souhaitent utiliser une nouvelle méthode d'apprentissage de l'anglais plus interactive et facile à appréhender.

Il présente cette méthode « Kokoro » et propose d'acquérir cette méthode d'apprentissage de l'anglais d'un montant de 818 € TTC pour 3 ans.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de cette nouvelle méthode d'apprentissage de l'anglais.

IV. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

V.

➤ *Tarifs des locations de salle*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que les tarifs communaux sont révisés chaque année.

Il rappelle que depuis 2018, les habitants de Maizilly peuvent bénéficier des tarifs réservés aux habitants de la commune pour la location des salles communales, avec une réciprocité pour la location des salles de Maizilly aux habitants de St Denis de Cabanne.

Après avoir pris connaissance des tarifs actuels, le Conseil Municipal décide de modifier uniquement le forfait chauffage de la salle communale afin de tenir compte de l'augmentation des dépenses d'énergie et fixe comme suit les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025			
Salle communale	<u>Cauton</u>	Tri des déchets et nettoyage de la salle	200 €
		Nettoyage de la salle	100 €
	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (2 jours)	150 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	100 €
	<u>Location</u> Extérieurs	Réunion de famille (2 jours)	250 €
		Soirée théâtrale associative	100 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	100 €
	<u>Location</u> Vente commerciale	Par jour	500 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
	Salle du Restaurant Scolaire	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (week-end)
Réunion de famille (week-end)			250 €
<u>Cauton</u>		Enlèvement des déchets et nettoyage de la salle	200 €
Salle Jean Plainard	<u>Location</u>	Location mensuelle dans le cadre d'une activité sportive & lucrative	25 €
Location de matériel à l'unité (Gratuit pour les associations locales)	Chaise		0,50 €
	Table		1,50 €
	Banc		1 €
Remboursement de casse	Verres, assiettes, tasses		1,50 €
Prêt du vidéo projecteur et de la sono portative aux associations locales	Cauton		300 €
Droit de place	Emplacement pour véhicule de vente sur catalogue		500 €

➤ *Tarifs périscolaires*

René VALORGE rappelle les tarifs des différents services périscolaires gérés par la commune, à savoir la cantine et la garderie périscolaire.

Il précise qu'une revalorisation du prix des repas livrés par Alterrenative sera appliquée à compter du 1^{er} septembre prochain, avec une augmentation de 2,5 %, soit 0,20 € HT par repas livré.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire, compte-tenu du contexte de diminution du pouvoir d'achat pour les familles.

VI. VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal qu'une vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux est obligatoire pour les Etablissements Recevant du Public, et également en tant qu'employeur.

Il présente les devis de deux organismes habilités pour le contrôle des installations électriques dans les bâtiments communaux et propose de retenir l'offre de SOCOTEC qui est la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal approuve l'offre de SOCOTEC d'un montant de 1 344 € pour la 1^{ère} année et de 856 € pour les années suivantes et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

VII. ZAN

René VALORGE informe le Conseil Municipal que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » prévoit que les communes dotées d'un document d'urbanisme établissent un rapport triennal sur la consommation d'espace naturel et forestier, et présente le rapport de la commune.

Ce rapport indique la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, telle qu'elle est établie par l'observatoire national de l'artificialisation.

Dans le cadre de l'objectif d'atteinte du « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers) de 2021 à 2030, par rapport à la décennie précédente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des données concernant la commune de SAINT DENIS DE CABANNE.

VIII. FINANCES

➤ *Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement et Budget Communal*

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n°1 du budget communal et du budget assainissement, afin de prévoir les crédits nécessaires aux dotations aux amortissements.

Ces décisions modificatives concernent des opérations d'ordres et ne modifient pas l'équilibre des budgets.

➤ *Suppression de la régie « droits de place » et de la régie d'avances*

Afin de rationaliser les régies, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie de recettes « Droits de place » et la régie d'avances, inutilisées depuis plusieurs années.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'un citoyen susceptible d'être inscrit sur la liste des Jurés d'Assises pour 2025, en complément du précédent tirage au sort.

Le Maire,
René VALORGE